



HANDIDANSE

Le cours Handidanse est ouvert aux personnes en situation de handicap et aux personnes valides afin de partager un moment de danse. Le plaisir de la danse doit rester accessible à tous.

(Pour tous)

Date d'inscription :

Nom : Prénom : Né(e) le : M / F (**)

Nom Parents :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

☎ Domicile..... ☎ Port. Parent 1..... ☎ Port. Parent 2.....

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : Horaires prévisionnels (voir articles 1 et 3 du règlement).

L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation et la fourniture d'un certificat médical (pour les élèves à partir de 18 ans) ou de l'attestation du questionnaire de santé.

Disciplines	Jour	Horaire	Durée	Lieu	Professeures	x
Handidanse	Mercredi	19h00 – 20h00	1h00	Gymnase Terray Studio de Danse	Kyra et Marie	
Accompagnant Handidanse						

Tarifs – Cotisation annuelle

Enfant Adulte
1h00 : 204 € (4 x 51) 1h00 : 232 € (4 x 58)

Accompagnant :

Cotisation gratuite

Adhésion comme notée ci-dessous

J'ai pris connaissance du règlement de la Danse (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asv.fr

Signature obligatoire

A REGLER	Règlement :
Adhésion annuelle (- de 16 ans) : 11 €	Espèces ☐
Adhésion annuelle (+ 16 ans) : 20 €	(les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Cotisation annuelle :	Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
TOTAL :	Uniquement chèque sport ANCV/Chèque ANCV ☐
Attention : Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte...) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.	Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1 heure de cours (enfant) : 1 ^{er} chèque : 51 € + 11 € = 62 €, 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} chèque : 51 €

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez Nadège au 06.02.04.42.92

Reprise des cours MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2026

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

☐ Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).